89 13842

97 2605

23. JUIN 1997

A.B.F. FORMATION FRANCE
S.A.R.L. au Capital de 250.000 Francs

Siège social : 57, rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS
RCS MEAUX B 351.619.689

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
Le 29 JUIN à 12 heures 45 minutes

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la Société, sur convocation verbale effectuée par la Gérance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 1995.
Une feuille de présence est signée par chaque associé et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Marinette BALEJ, Gérante, qui constate à cette assemblée la présence de la totalité des Associés. L'assemblée est donc habilitée à prendre toute décision extraordinaire.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,

La Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire
et d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Puis la Présidente donne lecture de son rapport.ainsi conçu :

Je vous ai demandé de bien vouloir me permettre de vous réunir en assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 1995 en raison de l'obligation légale que nous avons de procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes pour notre société immatriculée en qualité de formateur auprès des services du Ministère du Travail, Délégation à la Formation Continue.
Cette obligation légale relève des articles L..920-8 et R.923-2 du Code du Travail qui stipule que les dispensateur de formation de droit privé sont tenus de désigner au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsqu'ils atteignent à la fin de l'année civile ou à la clôture de l'exercice deux des trois seuils suivants :
- *3 salariés*
- *1 million de francs de chiffre d'affaires HT*
- *1.500.000 francs de total de bilan*

De lourdes sanctions, tant civiles que pénales et pécuniaires, sont prévues en cas de non-respect de cette obligation.
Je vous demande en conséquence de nommer par votre vote des résolutions suivantes les censeurs proposés.

La gérance informe les associés qu'elle n'a été saisie d'aucune question écrite préalablement à la présente réunion.

La discussion est ouverte en ce qui concerne les différents points du rapport, plusieurs associés demandant à être informés sur le rôle et la mission d'un commissaire aux comptes. Madame la Présidente apporte les réponses appropriées et personne ne demandant plus la parole, la discussion se trouve close et la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes résultant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des états-civils des Commissaires aux Comptes - Titulaire et Suppléant - pressentis, décide de nommer :

1/ En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

Madame Nicole MOHA-CAMUS, née le 20 juin 1950 à ALGER (Algérie)
demeurant 1, rue des Fauvettes à 77450 MONTRY

2/ En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :
La Société F.B.A. représentée par
Monsieur Dominique FERTÉ né le 03 septembre 1952 à MAZAGAN (Maroc)
demeurant 1, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 - PARIS

pour une durée de six exercices jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'année 2001.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes ou d'une simple copie pour effectuer toutes formalités requises.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures trente minutes.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Copie certifiée conforme
La gérante

Bon pour Acceptation
du fonction de Commissaire aux Comptes

A B 3 F
57, Rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS
Tél. 01.60.21.28.28
Fax 01.60.21.28.21
R.C.S. Meaux B 351 619 689 - APE 804 C